

mande de subvention auprès des services administratifs intéressés pour la réalisation du Centre de Santé.

autorise M. le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires dans ce but.

Sollicite du département de la Charente-Maritime une subvention complémentaire aussi élevée que possible.

Décide d'ouvrir au budget de 1963 les crédits nécessaires pour cette opération dont la part non subventionnée sera financée au moyen d'un emprunt et dans la mesure du possible à l'aide des disponibilités de la commune qui viendront s'ajouter au crédit de 50 000 NF ouvert au budget supplémentaire de 1961 et figurant parmi les "restes à réaliser" reportés au budget supplémentaire 1962.

Approuvé à l'unanimité

M. le Maire précise au conseil que le démarrage du chantier du Centre de Santé pourrait avoir lieu à la fin de l'année.

Contrat avec l'architecte (M. Lanoue).

Le Conseil Municipal

Vu les délibérations des 29 août 1961 et 20 juin 1962 concernant le dossier d'avant-projet du Centre définitif de Santé.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 12.6.1962

Décide

d'autoriser M. le Maire à signer le contrat à intervenir avec M. Quentin, architecte à Royan, chargé de dresser les plans et d'établir le dossier d'avant-projet relatifs à la construction du Centre définitif de Santé de Royan.

Approuvé à l'unanimité

Désignation de l'architecte pour l'aménagement de la plage de Foncillon. (M. Haunier)

Dans sa réunion du 23 Mai 1962, la Commission Plénière a donné à l'unanimité un accord favorable pour l'aménagement rapide de la plage de Foncillon et proposé de confier à M. Hebrard, architecte, l'étude d'un avant-projet adapté aux lieux actuels.

de Conseil Municipal

Vu l'avis de la Commission Plénière du 23 Mai 1962.

Délib.